

Ce bail passé devant maître Pierre Franc, notaire de Villeneuve-sur-Vère, décrit l'opération de transport des récoltes du décimaire de Villeneuve compris entre « *le chemin de Cellesjusques aulx extrémités des quartiers de Noalhes, Cestairols, Castanet, Lhieur, Miallet et Saint-Etienne de Brès* » jusqu'à l'aire dépicatoire « *Lou Solde la Borie* ». Il précise que sur ces récoltes sera prélevé le contenu d'une charrette pour la ville d'Albi, le reste étant porté au château de Villeneuve. Il est également dit que la paille sera conservée et partagée. Sont désignés des personnes qui agissent pour le prêtre de Villeneuve, Pierre Cambard, lui-même représentant le prévôt de la cathédrale d'Albi agissant au nom de l'évêque.

## Analyse de l'écriture

L'écriture est régulière et relativement lisible. L'emploi des abréviations est important mais il s'agit des plus fréquentes : jour, notaire, que, prêtre, dudit, pour, sainte, audit, comme, château, qui, condition, ledit, leur...

## Glossaire

**Dixme ou dîme** : redevance proportionnelle frappant tous les revenus agricoles et viticoles des paroissiens au bénéfice des membres du clergé paroissial et diocésain. Cette proportion variait avec les régions d'un même diocèse : théoriquement, elle était du dixième des revenus ainsi que l'aurait voulu l'étymologie de ce terme ; pratiquement elle était supérieure (le neuvième) ou inférieure (le douzième) de ce revenu.

**Villeneuve d'Albigeois** : il s'agit de Villeneuve-sur-Vère.

**Prévôt** : personne chargée dans les diocèses administratifs d'assurer la police grâce à des archers placés sous leurs ordres. On donnait aussi le nom de prévôt à des administrateurs délégués à la gestion des possessions foncières de grandes communautés de religieux.

**Recteur** : Prêtre chargé de la direction spirituelle des âmes d'une paroisse ou rectorie ainsi que de la gestion des revenus décimaux et fonciers des biens dépendant de ce territoire.

**Décimaire** : étendue d'un territoire dans lequel les dîmes grevant les biens meubles et fonciers étaient perçues. Les limites des décimaires ne correspondaient pas toujours à celles des paroisses ; elles les chevauchaient parfois et il était des paroisses qui comprenaient plusieurs décimaires.

**Aire dépicatoire** : endroit où on procédait à l'égrenage du blé (séparer, détacher les grains, les graines de l'épi), soit en le faisant piétiner par des bêtes, soit en le passant au rouleau.

## Transcription du texte

1/ L'an mil six cens douctze et le quatriesme

2/ jo[ur] du moys de juilhet après midy à Villeneufve

3/ d'Albigeois\* sén[échau]cée de Th[oulou]se devant moy not[air]e [et] tesmoingz

4/ bas no[m]més, ont esté establys en leurs personnes

5/ Robert Rouch, Durand Tornier, Guilh[au]me Duran, Bertrand  
 6/ Coralh, Raimond Gairard [et] Jehan Melou filz à feu  
 7/ Michel labore[ur] dud[it] Villeneuve, lesquelz tant  
 8/ à leur nom q[ue] po[ur] Bernard Cesquière de Godou  
 9/ et Anth[oin]e Cesquière dict Tony et Jehan de la Cabespanie,  
 10/ de leur bon gred ont promis et ce sont obligés  
 11/ [et] soubsmis envers m[essir]e Pierre Cambard p[rêt]re [et] vicair  
 12/ dud[it] Villeneuve faisant p[ou]r [et] au nom de mons[eigne]ur  
 13/ m[essir]e Anth[oin]e de Rossel prévost\* en l'esg[li]se cathédralle  
 14/ S[ain]te Cécille d'Alby faisant  
 15/ tant po[ur] monseig[neu]r l'évesque  
 16/ d'Alby q[ue] p[ou]r le recteur\* dud[it] Villeneuve [con]sevant le décimaire\* de  
 Villeneuve  
 17/ et à s[ieu]r Pierre Dumas marchant dud[it] Albi  
 18/ [con]rentier aud[it] décimaire [y] présents acceptant  
 19/ scavoir est de porter [et] charrier toutes les  
 20/ gerbes q[ui] proviendront ceste cuillette au décimaire  
 21/ dud[it] Villeneuve de despuys le chemin de Celles  
 22/ jusques aux extrémités des quartiers de Noalhes,  
 23/ Cestairols, Castanet, Lhieure, Miallet [et] S[ain]t Estienne  
  
 24/ de Brès tout rendu en bonne diligence  
 25/ à l'haire despicatorie\* dud[it] décimaire appellé  
 26/ Lou sol de La Borie et oultre ce seront  
 27/ tenus [com]me ont promis de porter [et] rendre  
 28/ au ch[âte]au dud[it] Villeneuve le bled que proviendra  
 29/ aud[it] sol et de là en porteront ch[ac]un une  
 30/ charrettée en la ville d'Alby  
 31/ et cest moyenant qu'ils prendront toute  
 32/ la palhe q[ui] proviendra desd[ites] gerbes avec  
 33/ [con]di[ti]on que lors qu'ils charrieront led[it] bled seront  
 34/ desfrayés de leur despence de bouche tant aud[it]  
 35/ Villeneuve q[ue] à Alby et à l'observa[ti]on de ce  
 36/ dessus lesd[its] prenans en ce q[ue] les regarde  
 37/ ont obligé le[urs] biens q[ue] ont soubsmis  
 38/ à toutes rigueur[s] de justice requis [con]cédé acte ;  
 39/ présens Pierre Fenolhet [et] Géraud Gairard sergents  
 40/ dud[it] Ville[neu]ve ne scaichant signer ny les  
 41/ au[tr]es sinon lesd[its] Cambard, Dumas, Rouch  
 42/ [et] Tornier avec moy not[aire].

Cambard

Dumas

Rouch

Franc not[aire]